



## Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

**1. Résolution** Renforcement des capacités des gouvernements pour amener de façon constructive le secteur privé à fournir des services de soins de santé essentiels

**2. Lien avec le budget programme**

Objectif stratégique :

10. Améliorer les services de santé en améliorant la gouvernance, le financement, le recrutement et la gestion, en s'appuyant sur des données factuelles et des recherches fiables et accessibles.

Résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation :

Tous les résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation correspondant à l'objectif stratégique 10.

**(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)**

La mise en oeuvre de cette résolution exigera de mener des activités afin que l'Organisation soit en mesure de fournir aux Etats Membres le soutien nécessaire dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités. Il est probable que cela aura des incidences sur les résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation et sur les indicateurs énoncés dans le plan stratégique à moyen terme 2008-2013 ; ces incidences seront présentées aux organes directeurs pour examen, le cas échéant.

**3. Incidences financières**

**a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)**

Bien que l'application de cette résolution s'entende à long terme, ses incidences financières ne sont indiquées ici que pour la période 2008-2013 ; tout coût futur sera présenté en temps voulu aux Etats Membres pour examen. Des fonds doivent être alloués aux activités suivantes : i) coordination de l'appui technique pour le renforcement des capacités ; ii) consultations techniques et constitution de bases factuelles ; et iii) facilitation des échanges entre les pays.

Exercice	Tâche	Coût estimatif (US \$)
2008-2009	• Appui technique pour le renforcement des capacités	500 000
	• Consultations techniques et constitution de bases factuelles	1 000 000
	• Facilitation des échanges	100 000
2010-2011	• Appui technique pour le renforcement des capacités	100 000
	• Consultations techniques et constitution de bases factuelles	1 000 000
	• Facilitation des échanges	500 000
2012-2013	• Appui technique pour le renforcement des capacités	100 000
	• Consultations techniques et constitution de bases factuelles	1 000 000
	• Facilitation des échanges	500 000

- b) Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)**

US \$1 600 000

- c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes pour l'exercice 2008-2009 ?**

50 %

- d) Pour le montant qui ne pourra pas être inclus dans les activités programmées existantes, comment les coûts supplémentaires seront-ils financés ? (Indiquer les sources possibles de fonds)**

US \$800 000 proviendront de contributions volontaires.

#### **4. Incidences administratives**

- a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)**

Tous les niveaux de l'Organisation.

- b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)**

Aucun.

- c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre)**

Un rapport de situation sera présenté à l'Assemblée de la Santé tous les deux ans, à compter de la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé en 2012.

= = =